

Règlement d'assainissement collectif

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la compétence assainissement collectif a été transférée à la Communauté de Communes Retz-en-Valois. Afin d'harmoniser les services de la collectivité en fonction des différentes gestions (régie, prestations, délégation des services), la CCRV propose un règlement d'assainissement collectif unique sur l'ensemble de son territoire.

Où consulter ce règlement ?

Le règlement du service public d'assainissement non collectif est à disposition des habitants du territoire Retz-en-Valois :

- ✓ en téléchargement sur le site internet de la CCRV : www.cc-retz-en-valois.fr
- ✓ auprès de la mairie des 9 communes concernées

Seules les communes d'Ambleny, Berny-Rivière, Coyolles, La Ferté-Milon, Longpont, Pernant, Ressons-Long, Vic-sur-Aisne et Villers-Cotterêts sont concernés par l'assainissement collectif.

Il permet de comprendre les relations entre les usagers concernés par ce service, leur collectivité territoriale et l'exploitant du service ainsi que sur la réglementation concernant :

- le service
- le contrat
- la facture
- le raccordement
- le branchement
- les installations privées

Renseignements auprès des Services techniques de la CCRV
Impasse du chênois - 02600 VILLERS-COTTERETS
Tél. : 03.23.96.61.28

La Communauté de Communes Retz-en-Valois c'est :

- 54 communes
- 29 936 habitants
- 15 vice-présidents, 8 membres de Bureau, 86 conseillers communautaires
- près de 100 agents impliqués
- une localisation proche des grands pôles que sont Roissy- Charles de Gaulle à 40 minutes, Reims et Paris à 1h, Amiens à 1h25 et Lille à 1h50.

Service Communication